



Presse

Lu pour vous

leJDD

Jeudi 29 février 2024

« Une charge contre la Police nationale » : un rapport de la Défenseure des droits crée du remous dans la police.

Une récente étude publiée par la Défenseure des droits a suscité l'ire de plusieurs syndicats de police, qui y voient une attaque contre leur profession. Le rapport pointe notamment une vision « trop répressive » de l'action policière.

La publication fait jaser dans les commissariats. Une étude statistique, parue mardi 27 février, réalisée sur un panel de 976 gendarmes et 655 policiers dans sept départements de France métropolitaine, pointe du doigt l'existence d'une doctrine trop axée sur la « répression » chez les agents de la Police nationale. 51,8 % des policiers et 45 % des gendarmes jugent, à leurs yeux, la réussite de leur mission plus importante que le strict respect du règlement.

La publication explore les attitudes des policiers et des gendarmes, vis-à-vis de l'usage de la force, du respect des règlements et des normes professionnelles. Elle souligne que la majorité des répondants privilégient une application stricte des règlements, bien que beaucoup reconnaissent une contradiction entre efficacité et respect des règles, préférant souvent accomplir la mission avant tout. Des disparités entre gendarmes et policiers sont également mises en évidence, les premiers étant moins enclins à l'usage de la force que les seconds. À la question « Dans certains cas, l'utilisation de plus de force que ce qui est prévu par les règles devrait-elle être tolérée ? », 69,1 % des policiers répondent par l'affirmative, un chiffre qui tombe à 54,2 % chez les gendarmes.

Une étude idéologiquement orientée ?

Pour Denis Jacob, secrétaire général du syndicat Alternative Police (CFDT), la publication de la défenseure des droits est une « enquête à charge, partielle et orientée contre la Police nationale ». Le policier déplore une méthodologie douteuse : « C'est un sondage sans valeur, qui repose sur 0,6 % des 245000 policiers et gendarmes actifs, en plus de ne pas prendre en compte les différences entre police et gendarmerie. Seuls 655 policiers ont été interrogés, alors que 85 % de la délinquance et de la criminalité sont constatés en zone police ! ».

La Défenseure des droits publie-t-elle des études biaisées ? En préambule, elle tient à le rappeler : « Les opinions mentionnées dans cette publication n'engagent que ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position du Défenseur des droits. » Mais d'où alors proviennent ces « opinions » ? Les auteurs de la publication, Jacques de Maillard, Sebastian Roché, Antoine Jardin et Julien Noble, rassemblés au sein du « laboratoire de sciences sociales » PACTE, une « unité mixte de recherche du CNRS, de l'Université Grenoble Alpes et de Sciences Po Grenoble », affichent, pour certains, des positions très militantes.

Lutter contre les « contrôles au faciès »

C'est notamment le cas de Sébastien Roché, sociologue spécialiste de la « répression policière » et activiste très actif dans les médias et sur les réseaux sociaux. Entre publications glorifiant des cadres de la Nupes et tribunes anti-flic, le directeur de recherche au CNRS ne semble pas être parfaitement neutre dans son approche à l'institution policière. « Cette étude manque cruellement de neutralité, déplore un policier. On voit aussi que l'accent est mis sur les supposés "contrôles au faciès" avec toujours cette idée sous-jacente de policiers racistes ! ».

Condamné par les différents syndicats de police, le rapport de la Défenseure des droits est accusé par la CFDT de viser à instaurer un fichier recensant les contrôles d'identité faits par les policiers en activité.

Selon Alternative Police, « cette enquête est conduite dans le seul but du projet de la défenseure des droits pour la création d'un récépissé d'un contrôle d'identité. » Un sésame que cherchent à obtenir des militants de gauche depuis plusieurs années. « Si ce récépissé était mis en place, il serait le signe avant-coureur du fichage ethnique des délinquants, comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni ! » met en garde Denis Jacob. Une porte ouverte à bien des polémiques.